

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE**

**4EME Réunion de 2014**

**Séance du 27 juin 2014**

CG20140627\_17  
id. 871

*L'an deux mille quatorze le vingt sept juin , les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.*

*Présents ou ayant donné procuration de vote :*

*M. J-P. ALBERT, M. E. ASTOUL, M. C. ASTRUC, M. P. AURIENTIS, M. J-M. BAYLET, M. J-P. BESIERS, M. J. CAMBON, M. J. CAPAYROU, M. B. DAGEN, M. J-L. DEPRINCE, M. G. DESCAZEAX, M. G-M. EMPOCIELLO, M. F. GARRIGUES, M. R. GARRIGUES, M. J. GONZALEZ, M. P. GUILLAMAT, M. G. HEBRAL, M. A. LACOMBE, M. J. LAVABRE, M. M. MARTY, M. P. MARTY, M. R. MASSIP, M. C. MOUCHARD, M. J-P. QUEREILHAC, M. J-P. RAYNAL, M. D. ROGER, M. J. ROSET, Mme D. SARDEING-RODRIGUEZ, M. J. TABARLY, M. L. VIGUIE*

**REMISES GRACIEUSES**

---

Comme lors de chacune de nos réunions et conformément à la réglementation comptable, je sou mets à votre approbation des titres de recettes émis sur les exercices précédents, qui relèvent d'une procédure de remise gracieuse.

Le montant total des requêtes tendant à la remise gracieuse de diverses créances s'élève à **13 882,00 €**.

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer sur l'ensemble de mes propositions et inscrire les crédits équivalents sur l'article 657427 sous-fonctions 52, 53, 551 et 81 de la Décision Modificative n°1 de 2014.

□

□

□

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

### LE CONSEIL GENERAL

- Décide les remises gracieuses des titres de recettes suivants pour un montant global de 13 882,00 € :

#### TITRES DE RECETTES

<i>IMPUTATION BUDGÉTAIRE</i>	<i>ANNÉE</i>	<i>N° DE TITRE</i>	<i>RESTE À ENCAISSER</i>
7513 52	2013	13321	5 262,39 €
	2013	13322	3 659,28 €
	Sous-total.....	.....	8 921,67 €
	<b>Sous-total arrondi</b>	.....	<b>8 922,00 €</b>
7513 53	2013	4324	1 049,32 €
	2013	10515	867,59 €
	2013	11690	1 800,12 €
	2009	7554	294,00 €
	2009	10708	294,00 €
	Sous-total.....	.....	4 305,03 €
<b>Sous-total arrondi</b>	.....	<b>4 306,00 €</b>	

<i>IMPUTATION BUDGÉTAIRE</i>	<i>ANNÉE</i>	<i>N° DE TITRE</i>	<i>RESTE À ENCAISSER</i>
70681 81	2014	4486	46,00 €
	Sous-total.....	.....	46,00 €
	<b>Sous-total arrondi</b> .....	.....	<b>46,00 €</b>
75331 551	2013	7476	400,00 €
	2013	11099	207,58 €
	Sous-total.....	.....	607,58 €
	<b>Sous-total arrondi</b> .....	.....	<b>608,00 €</b>
	<b>TOTALGENERAL</b> .....	.....	<b>13 882,00 €</b>

- Inscrit les crédits équivalents à l'article 657427, sous-fonction 52, 53, 551 et 81 de la Décision Modificative n° 1 de 2014.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Jean-Michel BAYLET